

## Port du voile : en France, le principe de la laïcité s'applique toujours aux mêmes...



Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 15 juin 2019

Source [Boulevard Voltaire] Il y a quelques jours à peine, Emmanuel Macron se déshonorait en caviardant, lors de l'un de ses discours officiels consacrés aux commémorations du débarquement allié en Normandie, [la lettre du jeune fusillé Henri Fertet](#). Les raisons invoquées par Élysées pour tenter d'expliquer ce qui s'apparente, ni plus ni moins, qu'à de la censure ont été de plusieurs ordres.

La première tentait notamment d'expliquer que pris par le temps, le président de la République avait dû « *faire des choix* ». La seconde évoquait quant à elle, le respect dû au principe de la laïcité, en particulier à l'occasion d'un discours officiel se voulant, par nature, le plus œcuménique possible. En réalité, aucune des raisons avancées par l'entourage du chef de l'État n'a véritablement convaincu. Reste, in fine, l'offense faite à la mémoire de ce jeune résistant et à ses descendants, de la part de celui qui, bien que représentant du peuple de France face aux autres nations présentes, s'est permis, vraisemblablement à dessein, d'effacer toute référence à Dieu, à la religion et aux hommes d'Église, de l'ultime témoignage d'un jeune Français martyrisé par les Nazis.

Cet exemple est l'illustration du paradoxe bien réel que nous vivons désormais dans notre pays. Celui qui veut que le principe de la laïcité dont on ne manque pas de nous rebattre les oreilles régulièrement, s'applique toujours au détriment de la même communauté. Celle qui pour son plus grand malheur fait corps avec notre culture et notre histoire. Celle qui fit aussi de la France la fille aînée de l'Église. C'est ainsi que nos responsables politiques et nos institutions se montrent en général beaucoup plus tolérants et compréhensifs avec certaines minorités – il est vrai très actives –, qu'avec ce qui constitue le noyau dur et les fondements de notre pays.

Dernier exemple en date, le compromis trouvé par les sénateurs et les députés sur l'une des mesures contenues dans le projet de loi sur l'école actuellement à l'ordre du jour au Parlement. Ainsi, les parlementaires réunis en commission mixte paritaire se sont-ils mis d'accord ce jeudi 13 juin, pour renoncer à « *l'interdiction des signes religieux ostentatoires pour les accompagnateurs lors des sorties scolaires* ». Dès lors, ce qui est interdit par une loi votée en 2004 aux élèves et aux étudiants dans l'enceinte des établissements d'enseignements, sera-t-il autorisé, pour certaines personnes, à l'occasion des activités et sorties extra scolaires.

Comment ne pas voir derrière cette décision, une nouvelle contradiction entre l'affirmation officielle de ceux qui nous gouvernent de consacrer la laïcité comme pierre angulaire de notre société post-moderne et la réalité de leurs actes ? Mais aussi une grave démission de nos représentants face aux pressions que certaines communautés, peu soucieuses d'intégration, font peser au quotidien sur nos institutions. Ce choix fait par les élus du peuple atteste bien de ce que peu à peu les coups portés contre la laïcité par ceux-là mêmes qui sont les premiers à la refuser, portent leurs fruits.

Ce compromis de la honte est une nouvelle digue qui s'effondre face au communautarisme bien réel qui

s'installe en France et qui conduira inmanquablement, un jour ou l'autre, à des confrontations qui n'auront dès lors plus rien de théoriques et de pacifiques. Mesure apparemment mineure, et censée passer inaperçue parce qu'enfouie au cœur d'une loi au sein de laquelle sont amalgamées des dispositions aussi variées que disparates, elle n'en fragilise pas moins un peu plus notre République, et montre clairement que ceux qui font les lois aujourd'hui en France ne sont, en vérité, pas ceux que l'on croit.

15/06/2019 06:00